Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 33 (1953)

Heft: 12

Artikel: Le deuxième plan d'équipement du Maroc (1953-1957)

Autor: Oved, Georges

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888382

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE DEUXIÈME PLAN D'ÉQUIPEMENT DU MAROC (1953-1957)

par

Georges Oved

Administrateur civil, chargé de mission au Commissariat général au plan

A disproportion existant entre l'accroissement démographique et les ressources disponibles commande l'orientation du deuxième plan quadriennal du Maroc. L'examen des courbes de la production et de la population révèle qu'il est indispensable d'améliorer les conditions de vie et de développer les possibilités d'emploi.

tions de vie et de développer les possibilités d'emploi. Bien que l'outil statistique soit, en ce domaine, encore imparfait (on sait que l'état-civil marocain est de création récente), il paraît raisonnable de chiffrer autour de 10.000 habitants l'excédent démographique annuel. Les conséquences de cet accroissement sont aggravées du fait d'un exode rural, phénomène classique, mais dont l'ampleur, si elle persistait, deviendrait inquiétante. Notons que Casablanca, avec près de 700.000 habitants, a presque triplé en quinze ans le chiffre de sa population, alors que Rabat, Fès, Meknès et Marrakech accusent ensemble, dans le même temps, un excédent dépassant 200.000 habitants.

Il s'agit, par conséquent, d'accroître la masse des biens de consommation et, particulièrement, des subsistances que l'on peut mettre à la disposition de cette population, de fournir à une main-d'œuvre surabondante dans les villes un emploi rémunérateur et de fixer dans le bled, en améliorant ses conditions d'existence, la population rurale.

Aussi le deuxième plan quadriennal est commandé par la nécessité d'augmenter la production, condition nécessaire de l'élévation générale du niveau de vie. Dans cette perspective, la plus large place a été réservée à l'agriculture. Près de 80 % de la population sont encore des ruraux, et l'élévation du niveau de vie doit se traduire, en premier lieu, par l'augmentation du revenu individuel de chaque fellah. Les possibilités d'expansion des mines et de l'industrie ne paraissent pas, en effet, susceptibles, dans les quatre ou cinq ans à venir, de procurer à l'ensemble de la population une amélioration substantielle de ses conditions d'existence.

Dans l'état actuel de la reconnaissance du sous-sol, le secteur minier ne semble pas devoir apporter très rapidement de plus larges possibilités d'emploi. Quant aux industries de transformation, les difficultés que signale plus haut M. Cousergue — et dont quelques-unes tiennent aux obligations internationales établies par l'Acte d'Algésiras — doivent entraîner une période de recueillement qui sera mise à profit par beaucoup d'entreprises pour réformer certains vices d'organisation.

Un puissant effort doit être consenti dans le domaine agricole. La faiblesse des rendements moyens obtenus

par les fellahs et la possibilité — aujourd'hui démontrée — de les accroître très sensiblement dans une courte période invitent à concentrer dans ce secteur les moyens les plus efficaces. L'importance de la tâche à accomplir requiert au premier chef l'intervention de l'État. Il appartient d'abord à la puissance publique d'entreprendre les grands travaux de mise en valeur agricole et d'assurer, par un réseau de conseillers et de moniteurs, l'éducation progressive des fellahs. Cet impératif, qui découle des obligations assumées par la nation protectrice, est, au demeurant, seul compatible avec la faiblesse de l'épargne locale.

L'action de l'État se manifestera dans le cadre du deuxième plan par la forte impulsion donnée aux travaux de défense et de restauration des sols dont les techniques aujourd'hui mises au point doivent permettre de rendre progressivement à la culture ou aux pâturages des ferres menacées ou dégradées par l'érosion. Il est ainsi prévu de restaurer plus de 100.000 hectares au cours des quatre prochaines années.

Le développement de l'agriculture marocaine restant étroitement dépendant de l'eau, la mise en valeur des périmètres d'irrigation entrepris depuis quelques années à partir des grands barrages sera poursuivie activement. Cinquante mille nouveaux hectares pourront être mis en eau au terme de ce programme. Parallèlement des travaux de petite et moyenne hydraulique répartis sur l'ensemble du territoire affecteront une surface totale de l'ordre de 60 à 70.000 hectares, compte non tenu des travaux d'équipement pastoral : points d'eau, bains parasiticides, constitution de réserves fourragères irriguées par des forages artésiens.

D'une façon générale, les moniteurs de l'agriculture et du paysanat pourront selon des formules variées et dans des cadres différents (secteurs de modernisation du paysanat, sociétés indigènes de prévoyance, coopératives de motoculture, exploitations pilotes, etc.) transformer l'agriculture traditionnelle et passer dans certains cas sans transition de l'araire antique au tracteur.

Au terme du programme quadriennal, l'augmentation attendue de la production agricole dans son ensemble, traduite en céréales, est comprise entre deux et demi et trois millions de quintaux, correspondant aux besoins alimentaires de près d'un million de personnes, soit plus du double de l'excédent démographique attendu. Aussi bien, le Maroc doit-il non seulement atteindre et normaliser son équilibre céréalier, mais encore faire une plus large place aux cultures industrielles. Au nombre de celles-ci,

le coton semble devoir se développer favorablement notam-

ment dans les périmètres irrigués.

Cette œuvre de vulgarisation et de modernisation agricoles ne doit pas seulement se traduire en chiffres de production; s'accompagnant d'un équipement rural au sens le plus complet du terme, elle doit permettre une promotion de la condition du fellah. Mais il est certain que l'aménagement des bourgs, les adductions d'eau, la multiplication des écoles et des infirmeries rurales sont étroitement liés au développement du potentiel de production.

L' reste à se demander si certaines difficultés, soit internes, soit étrangères au Maroc, ne viennent pas limiter l'expansion économique et sociale attendue. Et tout d'abord y-a-til encore des goulots d'étranglement qui soient susceptibles de freiner la production? L'analyse permet de distinguer trois catégories de problèmes qu'il n'est point question d'aborder ici en détail et à propos desquels il faudra se limiter à quelques brèves indications : équipement de base, — problèmes de personnel, — problème de financement.

1º ÉQUIPEMENT DE BASE. — Il n'est plus possible de parler de « goulots d'étranglement » au sens strict du terme, tant à propos des moyens de communication que des disponibilités en énergie ou en matériaux de construction. Cependant, dans beaucoup de secteurs la marge entre les moyens disponibles et les besoins à satisfaire est trop étroite pour qu'il ne soit pas indispensable de terminer dans le cadre

du deuxième plan certains travaux en cours.

C'est ainsi que les aménagements des ports de Casablanca, Agadir, Safi et Port-Lyautey seront dès 1955 de nature à répondre à l'accroissement du trafic espéré. Les chemins de fer doivent compléter leur parc de locomotives de manœuvre et de wagons-marchandises, réaménager la gare de triage de Casablanca de manière à faciliter la desserte du port et achever le doublement des voies rendu indispensable par un trafic dont l'accroissement brutal sur certaines lignes était de nature à compromettre la nécessité du transport. L'achèvement en 1954 du complexe hydro-électrique de l'Oued el Abid et l'installation en 1955-1956 de nouveaux groupes dans les usines thermiques de Casablanca, d'Oujda et d'Agadir permettront de statisfaire la demande générale. Cependant, l'énergie électrique, vu son prix relativement élevé, reste un « goulot d'étranglement » pour les industries grosses consommatrices de courant qui seraient susceptibles de s'installer au Maroc.

2º PROBLÈMES DE PERSONNEL. — La réalisation du programme d'équipement est subordonnée à l'existence et à la mise en place d'un personnel d'encadrement et d'une main-d'œuvre qualifiée. Il est certain qu'ici on touche un des points les plus délicats de la mise en œuvre du plan. Il est inutile d'importer des tracteurs et des machines modernes s'il n'y a pas sur place des hommes capables de les faire fonctionner et de les entretenir. Il n'est pas, en effet, rationnel de faire venir d'Europe le personnel qualifié; outre les difficultés de toutes sortes qu'entraîne cette solu-tion (le problème du logement n'est pas la moindre), l'ampleur de la tâche commande de s'orienter vers des solutions locales. Ainsi se pose le problème de l'enseignement technique et professionnel dont les disciplines diverses font l'objet d'une attention particulière dans le deuxième plan. A côté des établissements d'enseignement technique de type scolaire classique, un apprentissage accéléré destiné à former des ajusteurs, des mécaniciens, des ouvriers du bâtiment, etc., intéressera 4.500 ouvriers en quatre ans. Le secteur agricole exige un effort encore plus important, car les réalisations sont ici de création plus récente : des ingénieurs et des chefs de culture seront formés par des établissements spécialisés, cependant que 75 moniteurs sortiront chaque année des écoles de cadre appropriées. Effort important certes, mais qui reste encore singulièrement inférieur aux besoins.

3º PROBLÈMES FINANCIERS. — Le premier plan quadriennal a exigé pour le seul secteur public (dépenses entièrement à la charge de l'État) un effort financier se chiffrant à 110 milliards de francs. Ce programme a pu être réalisé grâce à une dotation de la France (Fonds de Modernisation et d'Équipement) qui a contribué à couvrir la moitié de ces dépenses. A ce chiffre, il convient d'ajouter les importants crédits investis par l'État au titre du secteur semi-public (Sociétés d'économie mixte : Énergie électrique, Charbonnages et Pétrole, Habitat, etc.).

La mise en œuvre du deuxième plan appelle un effort semblable, soit des dépenses sur fonds publics de l'ordre de 180 à 200 milliards de francs. Réserve faite des difficultés que connaît la France pour financer ses propres investissements et pour assurer en conséquence la continuité de son aide au Protectorat, la contribution du Maroc à ses

dépenses d'équipement rencontre deux limites :

— la part du Budget ordinaire (ressources fiscales) affectée à la couverture des dépenses d'équipement va en s'amenuisant étant donnée l'augmentation régulière des dépenses de fonctionnement entraînées par les réalisations

sociales (écoles, hôpitaux);

— le programme de mise en valeur exige une importante contribution du secteur semi-public et des organismes de crédit, notamment pour l'Habitat et l'Agriculture. En effet, les travaux effectués par l'État (voirie, trame sanitaire; réseaux d'irrigation) doivent être complétés par des imponses importantes à la charge des particuliers. L'insuffisance de l'épargne locale et les restrictions du marché financier constituent ainsi une deuxième limite à l'effort entrepris.

Es propositions du deuxième plan d'équipement en faveur d'une expansion économique et sociale appellent enfin une observation fondamentale : dans quelle mesure l'augmentation attendue de la production

ne sera-t-elle pas limitée par ses débouchés?

Cette question n'est pas particulière au Maroc et reste étroitement dépendante de la conjoncture internationale. La période de pénurie qui a suivi les hostilités a pu masquer les conditions nécessaires d'une saine activité économique. Particulièrement vulnérable du fait de son statut international, le Maroc a ressenti vivement le retour à une économie concurrentielle. Privé de tout moyen de se défendre il est d'autant plus exposé à des formes de concurrence déloyale (dumping). Aussi bien, l'Acte d'Algérisas n'est-il plus compatible avec le développement économique d'un pays moderne. L'essor de la production exige que le Maroc

recouvre sa liberté tarifaire.

Mais, quel que soit l'intérêt de telles mesures — qui, en tout état de cause, ne sauraient intervenir avant un long délai —, il est certain que la condition préalable de l'expansion économique souhaitée réside dans une plus grande attention accordée au problème des prix de revient. Déjà, l'expérience parait démontrer que telle culture industrielle dont on pouvait espérer d'intéressants profits (betterave sucrière) ne peut en l'état actuel des pratiques culturales s'implanter favorablement au Maroc. Demain, l'acclimatation d'un coton utilisable par l'industrie sera possible sur une large échelle, sous réserve que son prix soit compatible avec les conditions du marché. Il en est de même dans le secteur industriel. Malgré les graves difficultés que connaissent les conserveries alimentaires, l'expérience montre que de radicales mesures de réorganisation sur le plan professionnel ont déjà permis d'adapter la production aux exigences nouvelles du marché.

D'une façon générale, le deuxième plan sera marqué par le souci d'obtenir, tant dans le domaine agricole que dans le domaine industriel, et grâce à l'effort conjugué des particuliers et des Pouvoirs publics, des productions

compétitives.

C'est à cette condition que paraît en définitive subordonné le développement harmonieux du Maroc-moderne.